

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF366

présenté par
M. Christophle, M. Pena, M. Saulignac, Mme Allemand, Mme Capdevielle, Mme Karamanli,
Mme Thiébault-Martinez, M. Vicot, M. William, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Baumel,
M. Bouloux, Mme Mercier, M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pirès Beaune et les membres du groupe
Socialistes et apparentés

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Immigration, asile et intégration »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Immigration et asile	0	70 000 000
Intégration et accès à la nationalité française	0	0
Sauvetage en mer (Nouvelle ligne de programme) (ligne nouvelle)	70 000 000	0
TOTAUX	70 000 000	70 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

À travers cet amendement, le Groupe Socialistes et apparentés entend affirmer son soutien aux opérations de sauvetage en mer assurées par des associations telles que SOS Méditerranée.

C'est le droit d'asile perd tout son sens lorsque les personnes fuyant leurs pays n'ont pas la possibilité de présenter leur demande d'un statut de réfugié.

Pour prendre la mesure de ce drame, les chiffres ne suffisent pas mais ils sont 40 000 personnes à avoir péri dans la méditerranée depuis 2014.

Cet amendement symbolique entend créer une ligne budgétaire donnerait du sens à une certaine idée de la France comme terre d’asile.

Dans le respect de l’article 40 de la Constitution, cet amendement propose de créer ce programme et de l’abonder de 70 millions d’euros et de prélever la même somme du programme 303 et de son action 03 – Lutte contre l’immigration irrégulière.